REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2945

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des projets territoriaux développés dans les Comités locaux pour l'emploi (CLPE) - 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2945

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des projets territoriaux développés dans les Comités locaux pour l'emploi (CLPE) - 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Le PMI'e 2022-2026 a été approuvé par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022. Il prévoit le développement de l'action de la Métropole autour de cinq axes stratégiques thématiques :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion individualisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Deux modes de faire transversaux complètent ces axes stratégiques sur les modalités et la méthodologie de travail qui accompagne la mise en œuvre de ce PMI'e :

- renforcer la participation des personnes concernées pour développer leur pouvoir d'agir,
- améliorer la collaboration entre acteurs pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi.

Ces orientations sont déclinées dans des programmes d'actions territoriaux, construits par les Comités territoriaux insertion emploi (CTI'e).

Pour mettre en œuvre ces programmes territorialisés et expérimenter de nouvelles actions adaptées aux spécificités des territoires, le PMI'e 2022-2026 prévoit l'affectation de financements supplémentaires à l'échelle des Conférences territoriales des Maires (CTM) et de leurs CTI'e devenus en 2025 les CLPE dans le cadre de la mise en application de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

La Métropole a réservé une enveloppe de financement d'un montant maximum de 45 000 € par territoire pour l'année 2025. Ces crédits sont affectés à des projets proposés par les CLPE en réponse aux enjeux exprimés dans les programmes d'actions territoriaux. Le financement de ces projets a également pour objectif de permettre aux CLPE, dans la mesure du possible, d'expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement sur leur territoire.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4407 du 7 juillet 2025, la Métropole a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 269 118 € au profit des structures porteuses de 26 projets et actions proposés par six CLPE.

La présente délibération présente les projets déposés et sélectionnés au sein des CLPE des territoires de Rhône-Amont et de Lônes et Côteaux du Rhône, réunis en avril et mai 2025 à cet effet.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 84 000 € au profit des structures suivantes pour la mise en œuvre des différents projets exposés ci-après, selon le détail et la répartition figurant en annexe n° 1.

L'annexe n° 2 détaille le budget prévisionnel de chacun des projets présentés.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2024 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3456 du 8 juillet 2024, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 447 405 € au profit des différents porteurs de projet, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions territoriaux pour 2024. 28 projets ont ainsi été financés à destination d'environ 1 200 bénéficiaires, soit en moyenne trois projets par CTM.

Les thématiques abordées par ces projets étaient variées, la mobilité représentant 21 % des projets financés, les softs skills 21 %, la médiation vers l'emploi 18 %, le logement 10 %, la maîtrise du français 7 %, les séniors 3 % et la garde des enfants 7 %.

Par ailleurs, 85 % des actions ont concerné des publics adultes dont 70 % étaient allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

À ce jour, 80 % des projets sont terminés. Différents points positifs ont été relevés pour ce dispositif particulier : des projets innovants et complémentaires à l'offre existante, une mobilisation active des partenaires pour orienter les publics vers ces offres nouvelles, une bonne participation du public ciblé, la mobilisation des élus locaux qui se sont appropriés les projets et la bonne prise en compte des enjeux du territoire concerné.

Il est également souligné qu'un accompagnement opérationnel est assuré par les coordonnateurs emploi-insertion et les chargés de liaison entreprise-emploi du territoire. Cependant, la recherche de cofinancements demeure une difficulté pour certains projets.

III - Programme d'actions 2025 - CLPE Rhône-Amont

Les actions proposées par ce territoire sont les suivantes :

1°- Job dating - Commune de Décines-Charpieu

Cet évènement est coordonné par la direction politique de la ville et la direction jeunesse de la Commune de Décines-Charpieu avec l'appui opérationnel du cabinet de recrutement Nes & cités. Des partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle ont été associés à l'organisation de celui-ci. Le job dating a eu lieu le 3 juin 2025 au sein du quartier de la Berthaudière-Sablons-Cornavent. Il a réuni 150 à 200 participants.

Le coût du projet est de 9 600 €. La Commune de Décines-Charpieu finance une partie du projet à hauteur 32 % sur ses fonds propres, soit 3 100 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 6 500 €, soit 68 % du budget du projet.

2°- Français langue étrangère - Léo Lagrange formation

Cette action de formation linguistique vise l'insertion professionnelle dans des secteurs qui recrutent sur le territoire, à savoir le BTP, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, la logistique et le transport. Elle vise l'accompagnement de 10 à 12 personnes par an, dont 70 % d'allocataires du RSA.

Le coût du projet est de 13 709 €. L'association Léo Lagrange finance une partie du projet à hauteur de 31 % sur ses fonds propres, soit 4 209 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 9 500 €, soit 69 % du budget du projet.

3°- L'insertion par l'entrepreneuriat - Espace Carco - Pépinière d'entreprises

L'objectif de cette action est d'accompagner 55 allocataires du RSA à la structuration d'un projet de création d'entreprise grâce à un accompagnement collectif et individuel.

Le coût du projet est de 14 300 €. La Commune de Vaulx-en-Velin co-finance une partie du projet à hauteur de 30 % pour un montant de 4 300 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 10 000 €, soit 70 % du coût du projet.

4°- Actions pour le recrutement local - Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)

Ce projet vise à rendre les emplois proposés par les entreprises adhérentes à l'AIRM accessibles aux demandeurs d'emploi du territoire par le biais de plusieurs actions. Celles-ci comprennent la promotion des métiers de l'industrie à travers la facilitation des rencontres entre candidats et recruteurs. L'objectif est de sensibiliser plus de 600 candidats dans le cadre de job café, mais aussi de visites commentées en bus de la zone industrielle de Meyzieu.

Le coût du projet est de 51 730 €. L'AIRM finance une partie du projet à hauteur de 44 % sur ses fonds propres, soit 22 730 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 11 000 €, soit 21 % du budget du projet.

5°- Bouge dès maintenant - Mission locale Bron Décines Meyzieu

Le projet porte sur la mise en place d'une action de coaching pour les jeunes éloignés de l'emploi, et plus spécifiquement pour les jeunes relevant du dispositif de revenu solidarité jeunes. Cette étape de remobilisation doit permettre de faciliter le retour à l'emploi des jeunes grâce à un accompagnement sur la posture professionnelle et la mobilité. L'objectif est d'accompagner 10 jeunes.

Le coût du projet est de 14 000 €. La mission locale finance une partie du projet à hauteur de 43 % sur ses fonds propres, soit 6 000 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 8 000 €, soit 57 % du budget du projet.

IV - Programme d'actions 2025 - CLPE Lônes et Côteaux du Rhône

Les actions proposées par ce territoire sont les suivantes :

1°- Olympiade de l'emploi - Commune d'Irigny

Ce projet est un évènement du type forum de l'emploi innovant organisé sous forme de jeux collectifs, d'ateliers, de temps collectifs avec repas partagé et de job dating. 50 demandeurs d'emploi sont attendus pour participer à cette manifestation.

Le coût du projet est de 11 700 €. La Commune d'Irigny finance une partie du projet à hauteur de 32 % sur ses fonds propres, soit 3 700 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 6 000 €, soit 51 % du budget du projet.

2°- Destination langue - Association lyonnaise d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA)

Destination langue est une action de développement de la maîtrise de la langue française à destination des publics grands débutants dans leur accès à l'offre de formation et d'emploi. Elle vise aussi un accompagnement sur les usages numériques. L'objectif est d'accompagner 24 personnes dont 70 % d'allocataires du RSA.

Le coût du projet est de 25 715 €. ALYNEA finance une partie du projet à hauteur de 30 % sur ses fonds propres, soit 7 715 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 18 000 €, soit 70 % du budget du projet.

3°- Boost ton parcours - Mission locale Rhône-Sud

Cette action vise à révéler les potentiels des jeunes en leur proposant un accompagnement qui repose sur l'articulation entre une formation linguistique et une remédiation sur les compétences de base. L'objectif est d'accompagner 40 jeunes.

Le coût du projet est de 21 472 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur 15 000 €, soit 70 % du budget du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1°- Approuve, pour la mise en œuvre des actions territoriales proposées à l'échelle des CLPE Rhône-Amont et Lônes et Côteaux du Rhône :

a) - l'attribution, pour l'année 2025, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 84 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et lesdites structures définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2°- Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3°- La somme à payer en fonctionnement, soit 84 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 017, répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 58 800 € en 2025,
- 25 200 € en 2026,

sur l'opération n° 0P36O5849.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339293-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025